



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Allocations

Question écrite n° 10003

### Texte de la question

M. Didier Boulaud attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur le paiement des allocations chômage. Celles-ci sont de plus en plus tardivement versées. Du début du mois, elles sont maintenant attribuées entre le 15 et 20 du même mois. Ces retards de versement peuvent être insignifiants pour les organismes de paiement, mais engendrent des conséquences importantes pour les allocataires déjà en situation précaire. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui préciser quelles mesures sont envisagées pour que le versement des allocations soit effectué en début de mois comme auparavant.

### Texte de la réponse

Les retards de paiement des allocations peuvent s'expliquer par la situation de trésorerie tendue du régime d'assurance chômage ainsi que par le nombre croissant de demandes d'allocations que doivent traiter les Assedic. L'Unedic, consciente des conséquences que peuvent entraîner ces retards, s'efforce de rendre cette situation de plus en plus exceptionnelle.

### Données clés

**Auteur :** [M. Boulaud Didier](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10003

**Rubrique :** Chômage : indemnisation

**Ministère interrogé :** travail, emploi et formation professionnelle

**Ministère attributaire :** travail, emploi et formation professionnelle

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 janvier 1994, page 108

**Réponse publiée le :** 7 mars 1994, page 1183